

Versailles, le 11 juin 2020

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

La Rectrice de l'Académie de Versailles

à

Mesdames les Directrices, Messieurs les
Directeurs des collèges privés sous contrat
S/C de Mesdames et Monsieur les DASEN

**Division des Etablissements
d'Enseignement Privés
DEEP**

Réf. : DEEP – n° 2020-19

Affaire suivie par :
Anne BERNUSSOU
Catherine MARTIN
☎ : 01.30.83.42.70
ce.deep@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

I	DASEN		Gds. Etab. Sup.
	Inspections		IUFM
	CTCM		CROUS
	CD-CS		CRDP
	Lycées		DRONISEP
	Collèges		CIO
	LP		SIEC
	LT-LGT		INSHEA
	LG		CNED
	LPO	A	Etab. Privés
	EREA		INEP
	MELH		UNSS
	CIEP		APE
	ERPD		DDJS
	CREPS		CNEFEI
	DRGIS		CNEFASIS
	Universités		INJEP
	IUT	I	Représentants des Personnels

Autres : Directions Diocésaines, Fédération
Laïque, FSJU

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié
 Reconduit

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.
Annexe 3 p.
Total 5 p.

**Objet : Evolution de la carte scolaire – Préparation de la rentrée
scolaire 2021.**

La présente circulaire vise à vous communiquer le calendrier de la
préparation de la rentrée scolaire 2021.

Le cas échéant, il appartient à chaque réseau d'organiser sa concertation
interne en fonction de ce calendrier.

30 juin 2020 : Date limite de dépôt des demandes d'évolution de la structure
pour les écoles privées sous contrat

1^{er} juillet 2020 - janvier 2021 : Instruction des propositions émises par les
chefs d'établissement en lien avec les Directions des Services
Départementaux de l'Education Nationale et les responsables des réseaux.

Début février 2021 : Arbitrage de Mme la Rectrice



2/2

Rappel

Les annexes 1 et 2 devront parvenir à la DEEP2 mentionnant :

- un état néant si aucune demande n'est faite ;
- les demandes exhaustives en indiquant obligatoirement l'ensemble des informations nécessaires à la bonne compréhension de votre projet.

Des circulaires relatives aux demandes de langues vivantes, sections européennes, sections internationales et sections sportives émanant des services académiques compétents seront disponibles sur ARENA. Vous devez impérativement les compléter et les retourner à ces services afin que vos demandes soient analysées. Vous devez en informer parallèlement la DEEP à l'aide des tableaux joints (annexes 1 et 2).

Les délais impartis doivent être respectés.

La notification des mesures retenues interviendra dans les jours suivant l'arbitrage de Mme la Rectrice

Je vous remercie par avance de contribuer à cette préparation.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint

Signé : Erwan COUBRUN

PJ :

Annexe 1 : Changements de structures pédagogiques – RS 2021

Annexe 2 : Rapport d'opportunité concernant les demandes de changement de structures pédagogiques et de moyens complémentaire